

**Dans les trois mois qui suivent la date de leur 16ème anniversaire**, les jeunes Pontellois doivent se présenter au service état-civil de la mairie muni **d'une pièce d'identité, passeport (ou tout autre document justifiant de la nationalité française) d'un livret de famille et / ou acte de naissance et d'un justificatif de domicile**. Si le jeune est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la journée de défense et de citoyenneté, il doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la Défense.

**A l'issue du recensement, chaque jeune est convoqué** à la journée de défense et de citoyenneté. Cette journée a pour objectif de sensibiliser les jeunes citoyens aux questions de la défense.

## [Recensement citoyen \(Démarche en ligne\\*\)](#) [1]

**Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le service accueil citoyen qui vous accompagnera dans votre démarche !**

---

Horaires et Coordonnées :

Le service accueil citoyen est ouvert :

Lundi 8h30-12h et 13h30-18h

Mardi 8h30-18h

Mercredi 8h30-12h et 13h30-18h

Jeudi 13h30-19h30

Vendredi 8h30-12h et 13h30-18h

Samedi 8h30-12h

107 avenue de l'Hôtel de Ville - 77340 Pontault-Combault

Tél. : 01 70 05 47 00

---

\*Les démarches Actes d'état civil et Recensement Obligatoire nécessitent soit d'avoir un compte [service-public.fr](https://service-public.fr) [2] soit un compte France connect

**URL de la source (modifié le 21/06/2023 - 09:44):** <https://www.pontault-combault.fr/mes-demarches/etat-civil/recensement-journee-defense-et-citoyennete>

### Liens

[1] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

[2] <http://service-public.fr/>